

# Aides à l'emploi : 38 % du budget bruxellois file vers les autres Régions

RÉFORME DE L'ÉTAT En matière d'emploi, les transferts sont défavorables à Bruxelles

► Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, les Régions gèrent la politique des groupes cibles.

► Selon une étude de la KUL, les politiques actuelles ne sont pas adaptées aux spécificités bruxelloises.

C'est un effet de la sixième réforme de l'Etat que certains ont vu venir, mais pas forcément avec une telle ampleur. Rétroactes : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Région bruxelloise gère la politique des groupes cibles, un ensemble de dispositifs visant l'intégration ou le maintien de groupes spécifiques de travailleurs sur le marché du travail. Dans les grandes lignes, il s'agit d'aides financières qui se présentent sous la forme d'une réduction de cotisations pour le patron ou de prime pour le travailleur.

Dans l'esprit de la réforme de l'Etat, Bruxelles peut, avec cette enveloppe, mettre en place une politique de mise à l'emploi adaptée à ses besoins propres. Qu'attend-on pour avancer ? Une étude de la KUL, commandée par le gouvernement bruxellois et que *Le Soir* a pu consulter, révèle que le parcours est semé d'embûches. Pourquoi ?

**1 Les aides ne bénéficient pas qu'aux Bruxellois.** Pour rappel, les aides à l'emploi à Bruxelles, c'est une enveloppe de 520 millions : 196 millions de réductions de cotisations ONSS

accordées aux entreprises ; 199 millions pour les ACS (agents contractuels subventionnés) et 125 millions d'autres aides (dont celles de l'Onem). Un montant important qui, aujourd'hui... échappe en partie aux Bruxellois. C'est en effet la principale conclusion de la KUL : quelque 38 % (200 millions) des moyens transférés par le fédéral à la Région bruxelloise bénéficient à des travailleurs flamands et wallons.

Ainsi, sur le budget annuel de 196.267.404 euros consacré aux réductions de cotisations ONSS, 74.997.344 concernent en réalité des travailleurs flamands et wallons. Pour les travailleurs âgés, le transfert vers les autres Régions atteint même 58 % (dont une grande partie pour la Flandre).

Les pourcentages de transferts sont également élevés pour les réductions de cotisations pour les ACS (31 % échappent aux Bruxellois) et pour les demandeurs d'emploi de longue durée

(Activa, 29 %).

Soyons de bon compte : si le ministre de l'Emploi Didier Gosuin (FDF) déplore ce flux sortant, il y a aussi des flux entrants des autres Régions. Il y a en effet des Bruxellois qui travaillent en Flandre et en Wallonie et y bénéficient d'aides à l'emploi... mais il y en a moins. Ce transfert vers Bruxelles est par exemple de 19 millions d'euros pour les cotisations ONSS.

**2 Les cibles ne sont pas les bonnes.** En vertu de la sixième réforme de l'Etat, les moyens transférés pour les aides à l'emploi ont été déterminés une

fois pour toutes (ils n'évoluent qu'en fonction de l'inflation et de la croissance). Avec un taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes (lire p. 8), la Région souhaitait utiliser cette enveloppe prioritairement pour favoriser la mise à l'emploi des Bruxellois jeunes et infraqualifiés.

Or, pour l'instant, outre qu'elle bénéficie largement aux non-Bruxellois, l'enveloppe budgétaire ne cible pas toujours les priorités bruxelloises. Exemple révélateur : les travailleurs âgés représentent 51 % de la masse budgétaire des réductions ONSS, alors qu'ils ne représentent que 14 % des demandeurs d'emploi. La situation s'inverse pour les jeunes : ils bénéficient de 4 % de l'enveloppe consacrée aux réductions de cotisations alors qu'ils représentent 40 % des demandeurs d'emploi !

**3 Réformer ne sera pas aisé.**

L'étude de la KUL a été remise par le ministre Gosuin à ses partenaires de gouvernement cette semaine. Le 7 octobre, le document sera présenté aux partenaires sociaux. Commencera alors un processus de concertation, via un groupe de travail. A charge, pour ce dernier, de définir des réformes à court terme, et de proposer une rationalisation structurelle des aides à l'emploi. Objectif : un plan de politique ciblée (sur les spécificités bruxelloises) et efficace pour fin décembre. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

**RÉFORME DE L'ÉTAT****Des négociations à l'aveugle**

En 2010, rappelez-vous, les francophones n'étaient demandeurs de rien, en matière institutionnelle. Mais, comme une réforme de l'Etat était inéluctable, Wallons et Bruxellois ont fait l'inventaire des compétences qui, in fine, pouvaient leur être « utiles ». Parmi celles-ci, les dispositifs d'emploi. Logique : les politiques fédérales ne pouvaient prendre en compte finement les

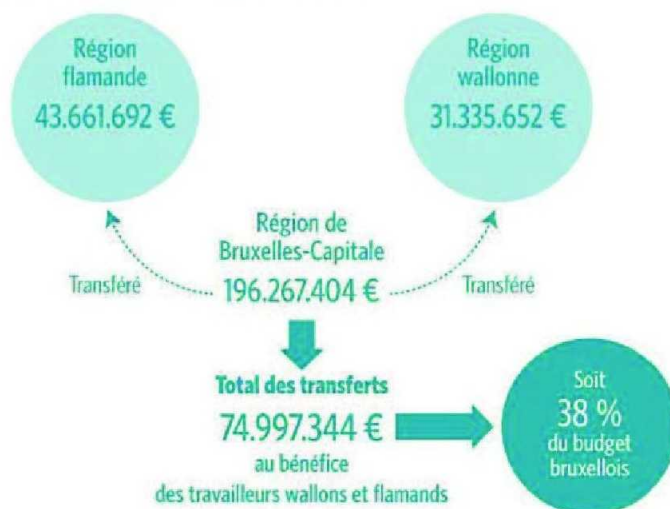
spécificités de chaque Région. Or, en la matière, elles sont légion. Ainsi, le défi de la Flandre était plutôt de mettre (ou maintenir) au travail les âgés. Alors que Bruxelles doit réussir à faire baisser le chômage des jeunes et des infraqualifiés. L'idée de transférer la politique des groupes cibles (les aides à l'emploi ciblées sur certaines catégories de travailleurs) n'a donc pas été la plus difficile à négocier. Reste que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, les négociateurs se sont

arrêtés aux grands principes. Puis, entre 2012 et 2014, les accords institutionnels ont été traduits en textes de loi, et les moyens répartis conformément aux clés de répartition négociées. Mais très souvent, les données techniques, administratives, concrètes, faisaient défaut. D'où des surprises comme celles que Bruxelles vient d'avoir. Ce n'est pas la seule : le financement des hôpitaux, pour ne prendre qu'un seul exemple, fait aussi polémique.

V.L.A.

**Les transferts de Bruxelles vers les autres Régions**

Réductions de cotisations ONSS (chiffres 2014)

**le ministre « Il faudra de la concertation »**

## ENTRETIEN

**D**idier Gosuin (FDF) est le ministre de l'Emploi bruxellois.

**Pourquoi le dossier prend-il du temps ?**

*Avec ce transfert, nous avons en théorie la possibilité de développer cette politique de groupes cibles comme nous l'entendons. En théorie... La surprise du chef de la réforme de l'Etat a été de découvrir qu'on ne nous avait pas transmis les bases légales pour créer de nouveaux dispositifs. Il faut donc les créer... Cela prend du temps, ce qui explique pourquoi on ne peut pas dire, dans ce dossier, « il n'y a qu'à ». Il faut aussi préciser que le transfert a été effectué sans connaissance exhaustive des outils. Les statistiques de l'ONSS et de l'Onem*

*ne nous parviennent que maintenant. Ce n'est qu'avec ces chiffres qu'on peut opérer des choix politiques. Il y a une différence entre rêve politique et réalité...*

**Une grande partie du budget bénéficie à des travailleurs non bruxellois. Il n'y a pas que cela. Prenez les réductions de cotisations pour les travailleurs âgés. On ne peut pas arrêter cet avantage du jour au lendemain... Or l'étude montre que les coûts vont monter jusqu'en 2021.**

*On va devoir subir ce dispositif, en tout ou en partie. C'est un peu comme le bonus logement : un valet puant qu'on a lourdé aux Régions. En ce qui concerne les 38 % qui filent vers la Flandre ou la Wallonie, je ne dis pas que c'est un scandale. Mais il est important*

*de le savoir ! Bruxelles est un cas très particulier puisqu'elle donne du travail à de nombreux navetteurs. Si on touche aux dispositifs, il y a un risque de créer de la concurrence interrégionale. L'économie est très interdépendante, on ne peut pas dire que Bruxelles a toute l'autonomie qu'elle veut. Il faudra de la concertation avec les autres Régions.*

**Que va-t-on faire, alors ?**

*Soit on prend une position radicale en stoppant telle ou telle aide au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Soit on laisse les choses en l'état et les coûts grimpent jusqu'en 2021, comme pour les réductions de cotisations pour les travailleurs âgés... Ces deux options sont intenables, c'est entre les deux que se trouvera la vertu. ■*

Propos recueillis par  
A.-C.B.